



CERTIFICATION,  
ENGAGEMENT, SUIVI :  
TOUT SAVOIR SUR  
NOTRE CHARTE  
QUALITÉ

# CHARTRE QUALITÉ - LA FRENCH ENERGIE

La French Energie s'engage à respecter les 10 points de charte qualité QualiPV ci-dessous. Cette charte s'inscrit dans une démarche éthique et responsable, et encadre la qualité de l'installation et des produits qui vous seront proposés.

- 01** - Posséder au sein de son entreprise les **compétences professionnelles** nécessaires, acquises par la formation initiale ou continue et par une pratique confirmée. Être à jour de ses obligations légales, et disposer des garanties légales couvrant explicitement l'ensemble des activités et travaux qu'elle réalise.
- 02** - Préconiser des matériaux et équipements photovoltaïques conformes aux exigences réglementaires et être le **relais des informations** de l'Association Qualit'EnR et des organismes publics.
- 03** - En amont, assurer auprès du client un **rôle de conseil**, l'assister dans le choix des solutions les mieux adaptées, compte tenu du « gisement solaire » local, des contraintes du site, et de la possibilité de raccordement au réseau.
- 04** - Après visite sur site, soumettre au client un devis descriptif écrit, détaillé et complet de l'installation solaire qu'elle propose, affichant un délai de réalisation, des termes de paiement, des conditions de garantie légale et un productible annuel moyen attendu en kWh.
- 05** - **Informé le client sur les démarches nécessaires**, relatives en particulier aux déclarations préalables de travaux, aux demandes d'autorisation de raccordement et de production d'électricité, aux conditions d'octroi des aides publiques et des incitations fiscales en vigueur.
- 06** - Une fois l'accord du client obtenu (devis co-signé), faire réaliser par un artisan RGE l'installation commandée dans le **respect des règles professionnelles**, normes et textes réglementaires applicables, selon les prescriptions prévues.
- 07** - **Mettre en service l'installation**, puis procéder à la réception des travaux en présence du client. Lui remettre les notices et tous documents relatifs aux conditions de garantie et d'entretien/maintenance du générateur photovoltaïque raccordé au réseau électrique.
- 08** - Remettre au client une **facture descriptive détaillée** (qui distingue a minima le poste « fourniture des équipements », et le poste « main-d'œuvre ») et complète de la prestation, conforme au devis (avec désignation précise des équipements relatifs au générateur photovoltaïque installé). Lui fournir en outre toute attestation signée dont celui-ci aurait besoin pour faire valoir ses droits aux aides publiques et au tarif d'achat de l'électricité solaire.
- 09** - En cas d'anomalie ou d'incident de fonctionnement de l'installation signalé par le client, **s'engager à intervenir** sur le site dans des délais rapides, et procéder aux vérifications et mises en état nécessaires, dans le cadre des obligations d'intervention attachées à la garantie de bon fonctionnement.
- 10** - Favoriser toute **opération de contrôle** que l'Association Qualit'EnR ou son mandataire souhaiterait effectuer sur ses réalisations, aux fins d'examiner les conditions de mise en œuvre et de réalisation des prestations.

## **Certifications RGE**

Tous nos installateurs détiennent la certification RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement ») et suivent régulièrement des formations reconnues par l'État pour maintenir leur niveau d'excellence.

## **Evaluation rigoureuse de nos techniciens partenaires**

Chaque membre des techniciens locaux sélectionnés fait l'objet d'une évaluation minutieuse s'étendant sur plusieurs semaines. Pendant cette période, nous contactons les clients précédents afin de nous assurer de la qualité de leurs réalisations, de la ponctualité des chantiers, et de l'absence de sous-traitance.

## **Engagement et suivi inégalés**

En acceptant notre proposition, vous nous confiez la responsabilité de mettre en place votre système photovoltaïque. Nous nous engageons contractuellement à :

- Obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires pour votre projet
- Fournir une installation impeccable et de qualité
- Assurer le raccordement de vos panneaux solaires
- Présenter une déclaration attestant de la finalisation et de la conformité de l'installation

De plus, un expert en énergie solaire ainsi qu'un responsable des démarches administratives vous accompagneront tout au long de votre projet.

## **Un matériel de haute fiabilité et performant**

Nous collaborons exclusivement avec les marques de panneaux solaires et d'onduleurs les plus réputées à l'échelle mondiale. Cette démarche nous assure de vous fournir une installation durable et performante.

